

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 2 octobre 2009
(convocation du 21 septembre 2009)

Aujourd'hui Vendredi Deux Octobre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10 h
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 15
Mme. BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine jusqu'à 10 h
Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
Mme FOURCADE Paulette à M. PIERRE Maurice à partir de 11 h
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 40
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre jusqu'à 10 h 20
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 10 h 15
M. LOTHAIRE Pierre à M. GAUTE Jean-Michel
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOULINIER Maxime à M. BENOIT J. Jacques jusqu'à 11 h 30
M. PALAU Jean-Charles à Mme. COLLET Brigitte
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. QUERON Robert à M. JOUBERT Jacques
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Mathieu jusqu'à 10 h 40
M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François
Mme. TOUTON Elisabeth à M. DUPOUY Alain

EXCUSES :

M. DELAUX Stéphan

LA SEANCE EST OUVERTE

**Clôture des opérations d'investissement réalisées pour le compte de tiers
□(compte 458)**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération cadre n° 2001/253 du 23 février 2001, modifiée par la délibération n° 2005/0353 du 27 mai 2005, la Communauté Urbaine a accepté le principe d'une intervention financière complétée par une intervention technique, pour la réalisation d'ouvrages d'éclairage public ou d'espaces verts ou de mobilier urbain qui, par leur insertion au sein d'une voie majeure en cours de création ou requalifiée, nécessitent une unité de conception ainsi qu'un traitement homogène en terme esthétique et technique à l'échelle de l'agglomération.

L'intervention financière de la Communauté Urbaine s'effectue par le versement d'un fonds de concours dans le respect des dispositions prévues par l'article L.5215.26 du CGCT, tel que modifié par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

L'intervention technique de la Communauté Urbaine s'effectue dans le cadre de l'article 2 II de la loi MOP modifié par l'ordonnance du 17 juin 2004 permettant la mise en place d'une maîtrise d'ouvrage unique pour l'ensemble des travaux incluant l'éclairage public et/ou les espaces verts et/ou le mobilier urbain de compétence communale.

Des conventions fixant les modalités techniques et financières d'intervention de la CUB sont signées pour chaque projet avec les communes concernées.

Quand, à la demande d'une commune, la Communauté Urbaine assure la maîtrise d'ouvrage de la totalité d'une opération, elle pré finance les travaux de compétence communale puis met en recouvrement auprès de la commune les sommes qu'elle a réellement acquittées pour ces travaux, déduction faite du fonds de concours.

L'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au 1^{er} janvier 2006 indique qu'il convient d'enregistrer ces opérations pour le compte de tiers au compte 458 intitulé « Opérations d'investissement sous mandat », qui donnent lieu à une subdivision appropriée tant en dépenses (compte 4581) qu'en recettes (compte 4582).

Dans le budget communautaire la participation financière de notre Etablissement est inscrite au compte de recettes 4582XX, en contrepartie d'une dépense au compte 20414 « Subventions d'équipement en nature »

Après l'achèvement des travaux, le compte de dépenses et le compte de recettes doivent présenter un solde équivalent.

Le Comptable procède alors à la clôture des comptes 4581 et 4582 en les soldant l'un par l'autre par opération d'ordre non budgétaire sur la base du bilan qui lui est remis par l'Ordonnateur.

Ainsi, au titre de l'année 2008, six opérations réalisées pour le compte de tiers peuvent être clôturées. Il s'agit des dossiers suivants :

- BASSENS : Rues Racine et Bérégovoy

DEPENSES 458137		RECETTES 458237
165 821,93	FONDS DE CONCOURS CUB	56 400,00
	PARTICIPATION COMMUNE	110 420,93
165 821,93	TOTAL	165 821,93

- FLOIRAC : Carrefour Pénétrante Est

DEPENSES 458141		RECETTES 458241
132 772,67	FONDS DE CONCOURS CUB	20 400,00
	PARTICIPATION COMMUNE	112 372,67
132 772,67	TOTAL	132 772,67

- LORMONT : Rue Louis Beydts

DEPENSES 458146		RECETTES 458246
73 156,73	FONDS DE CONCOURS CUB	21 600,00
	PARTICIPATION COMMUNE	51 556,73
73 156,73	TOTAL	73 156,73

- FLOIRAC: Carrefour Dubedout/Côte de Monrepos

DEPENSES 458147		RECETTES 458247
90 948,45	FONDS DE CONCOURS CUB	39 150 ,00
	PARTICIPATION COMMUNE	51 798,45
90 948,45	TOTAL	90 948,45

- BASSENS : Eclairage public voie structurante

DEPENSES 458150		RECETTES 458250
91 115,85	FONDS DE CONCOURS CUB	27 600,00
	PARTICIPATION COMMUNE	63 515,85
91 115,85	TOTAL	91 115,85

Dans ces conditions et pour permettre au Comptable de passer les écritures correspondantes, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis de bien vouloir valider le bilan de clôture de ces opérations qui ont déjà été transmis aux communes.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 2 octobre 2009,

Pour expédition conforme,
pour le Président
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 22 OCTOBRE 2009</p> <p>PUBLIÉ LE : 22 OCTOBRE 2009</p>
--

M. ALAIN DAVID